

Daniel Legrand fils a été arrêté pour un trafic d'héroïne. Depuis l'affaire Outreau, le jeune homme n'avait pas vraiment réussi à reprendre pied.

DANIEL LEGRAND fils, 25 ans, a été interpellé mardi près de Dunkerque. Ce jeune homme, qui fait partie des treize acquittés de l'affaire d'Outreau, a été découvert par les douaniers à bord d'une voiture, en compagnie d'un complice, avec quelque 130 grammes d'héroïne, notamment dans des boudins qu'il avait ingérés. Placé en garde à vue, il a, selon le parquet, reconnu les faits et expliqué que cette drogue était destinée à sa consommation personnelle (entre un demi et un gramme par jour) « et pour dépanner quelques amis ».

Il s'agirait de son quatrième voyage d'approvisionnement en Belgique depuis octobre 2006. M. Legrand devait être remis en liberté sous contrôle judiciaire en attendant de comparaître devant le tribunal correctionnel. Daniel Legrand avait été happé par l'affaire d'Outreau en 2001 en même temps que son père, également prénommé Daniel, dans des conditions rocambolesques, puisque la justice ne recherche en principe qu'un individu, « Dany le grand » ou « Dany Legrand »...

Traumatisé par sa détention provisoire, le plus jeune des deux s'accuse d'avoir assisté à un meurtre – inventé de toutes pièces – d'un enfant à la Tour du Renard, pensant hâter sa remise en liberté en échange de ces aveux. Ce piteux subterfuge reste sans effet, puisque l'intéressé comparaitra détenu à Saint-Omer, en 2004. Sa détention provisoire aura duré deux ans et demi et il dénoncera avec constance les pressions exercées sur lui par le juge Fabrice Burgaud, en dépit des démentis du magistrat.

« Il n'avait rien à faire là »

Alors que le père est acquitté par les assises du Pas-de-Calais, le fils se voit condamner de manière incompréhensible à trois ans de prison, dont un avec sursis, pour de fantomatiques attouchements sur deux enfants. Il fait appel et, défendu par Mes Julien Delarue et Éric Dupond- Moretti, doit attendre le 1er décembre 2005 pour entendre prononcer son acquittement. À la veille de ce second procès, les quelques hauts magistrats qui confiaient, hors micro, que plusieurs des six accusés seraient à nouveau sanctionnés, reconnaissaient que « le fils Legrand n'avait rien à faire là ».

Les jurés parisiens, on le sait, estimeront que tous étaient innocents. La famille Legrand avait bouleversé les observateurs par sa dignité, sa simplicité, son abnégation. Daniel fils a sans doute, plus que les autres victimes de ce naufrage judiciaire, durement subi l'épreuve. Son entourage décrit aujourd'hui un jeune homme qui va « très mal », « brisé », sujet à des « accès de paranoïa », objet de sollicitations multiples depuis qu'il a touché

de l'État la première partie d'une importante indemnisation financière – le reliquat n'a toujours pas été versé, soulignent ses avocats.

Lui qui rêvait de briller sur les terrains de football avait dû renoncer à une carrière sportive en raison de son incarcération, et suivre, faute de mieux, une formation de maçonnerie. Il avait aussi consulté un psychiatre pour reprendre pied, mais, ces derniers mois, il tentait seul de retrouver une vie normale